

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n°2015.07.106.B

**Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - Travaux de
construction - Lot n°
19 "courants forts" :
avenant n°4**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLEAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07.106.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
19 "COURANTS FORTS" : AVENANT N° 4**

Par délibération n°78 B du 23 juin 2011, modifiée par délibération n°113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission procédure adaptée du 21 juin 2012 a attribué le lot n°19 « électricité – courants forts » au groupement société SNEE sise ZI 3 – BP 60541 – route de l'Isle d'Espagnac – 16160 GOND PONTOUVRE et FOLUELSO pour un montant de 524 500,00 € HT.

Par délibération n°12 B du 6 février 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant en moins-value de 108,88 € HT qui a ramené le montant du marché à 524 391,12 € HT.

Par délibération n°101 B du 2 octobre 2014 modifiée par délibération n°132 B du 27 novembre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant en plus-value de 46 794,31 € HT qui a porté le montant du marché à 571 185,43 € HT.

Par délibération n°28 B du 12 mars 2015, le bureau communautaire a approuvé un avenant en plus-value de 30 060,93 HT qui a porté le montant du marché à 601 246,36 € HT.

Différents ajustements du marché (en plus-value et en moins-value) dont les motifs sont énumérés ci-dessous ont été transmis à la maîtrise d'ouvrage :

- N°1 – prestations non prévues au marché mais nécessaires à la réalisation de l'ouvrage (oubli) ou adaptations de la maîtrise d'œuvre,
- N°2 – modifications demandées par le maître d'ouvrage,
- N°3 – erreur de la maîtrise d'œuvre entraînant un préjudice pour le GrandAngoulême.

Les ajustements en plus-value sont les suivants :

Motif 1

- compteurs d'énergie sous protocole de communication Bus à la place du protocole impulsionnel	19 456,72 € HT
- ajout de prises de courant pour réserves fonds patrimoniaux afin de connecter les rayonnages mobiles	1 200,00 € HT
- ajout d'un éclairage dans le local de stockage situé derrière l'espace multimédia du Monde Imaginer	329,78 € HT
- ajout d'un luminaire au-dessus de la porte d'accès principal à La Fabrique	302,46 € HT

Motif 3

- déplacement armoire TD hall RDJ suite à une problématique de place dans la gaine technique (*)	1 942,20 € HT
- modification des chemins de câble courants forts et faibles suite aux modifications du positionnement des gaines de désenfumage suite à une erreur de la maîtrise d'œuvre (**)	3 203,20 € HT

Montant en plus-value	26 434,36 € HT
-----------------------	----------------

Les ajustements en moins-value sont les suivants :

Motif 1

- suppression des compteurs d'énergie impulsionnelle ® - 4 679,23 € HT

Motif 2

- suppression de la protection foudre non nécessaire suite à l'avis du bureau de contrôle - 6 935,51 € HT

Montant en moins-value - 11 614,74 € HT

Le montant de l'avenant n°4 en plus-value est de 14 819,62 € HT.

Le montant du marché passe de 601 246,36 € HT à 616 065,98 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 17,46 % par rapport à son montant initial de 524 500,00 € HT.

() Le Grand Angoulême émettra à l'encontre de LOCI ANIMA, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, le titre de recettes correspondant à l'indemnisation de ce préjudice pour un montant de 1 942,20 €.*

*(**) Le Grand Angoulême émettra à l'encontre de LOCI ANIMA, mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, le titre de recettes correspondant à l'indemnisation de ce préjudice pour un montant de 3 203,20 €.*

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 1 juillet 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°4 au lot n°19 « électricité – courant s forts » à la société SNEE sise ZI 3 – BP 60541 – route de l'Isle d'Espagnac – 16160 GOND PONTOUVRE d'un montant en plus-value de 14 819,62 € HT.

D'EMETTRE les titres de recettes à l'encontre du groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est LOCI ANIMA ARCHITECTURES, correspondants à l'indemnisation des préjudices d'un montant de 1 942,20 € et de 3 203,20 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n°2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 21 juillet 2015